



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
30 novembre 2022

OBJET

REPAS DES AINES 2022 :
FIXATION DU TARIF
ACCOMPAGNATEUR

Nombre de membres
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

DECISION

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 02/03/2023

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 23.03

Séance du 23 février 2023

Président de séance : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS

Étaient présents : Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme VUILLEMIN, M MANZONI,
Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme LIME VIEILLE, Mme CHABRIER,
Mme FERNIOT, M KURT

Étaient absents : Mme LE HIR, M LAPOIRE, M DUMONT, Mme GIRAUD

Secrétaire de séance : Nadia POURET

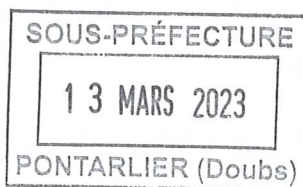
Procurations de vote : M LAPOIRE / Mme GUILLEUX, Mme LE HIR / M KURT

Pour 2022, l'âge retenu pour l'invitation au repas, a été fixé à 74 ans.
Aussi, comme chaque année, les personnes qui le souhaitent peuvent venir
accompagnées par une personne n'ayant pas 74 ans (compagne/compagnon
généralement) sous réserve de participation financière.

Le bilan de l'action a été présentée dans le débat d'orientation budgétaire. Il en
résulte un coût de revient à environ 36€ par personne. Considérant un nombre
important de personnes ne s'étant pas présenté au repas par crainte du
contexte sanitaire, il conviendrait d'établir un prix de repas « accompagnateur »
à 30€.

Le d'administration :

- approuve le tarif ci-dessus
- et autorise Mme la présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS
Dominique GUILLEUX

